



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 14 juin 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE (à partir du point 1) – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – Mme M. LAFFORGUE par M. D. VIGNEULLE (en début de séance) – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. C. YOUNBI NGAMO par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Secrétaire de séance

Mme F. SAVY

La séance est ouverte à 19 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, j'invite chacune et chacun d'entre vous à rejoindre sa place. Voilà qui est fait, merci. Nous allons pouvoir débiter nos travaux après, bien sûr, avoir vérifié que le *quorum* était atteint.

Je voulais saluer en ce 14 juin, puisque le couvre-feu étant reporté à 23 heures, la réglementation le permet désormais, la présence d'un certain nombre de nos concitoyens dans le public. J'en profite pour vous confirmer que, comme les deux précédentes séances, bien que la séance puisse toujours être ouverte comme elle l'est aujourd'hui au public, nous avons une retransmission en direct de l'ensemble de la séance sur le site de la commune.

Avant de débiter nos délibérations, je vais confier le micro quelques instants à notre Directrice générale des services afin qu'elle puisse procéder à l'appel.

Madame Christine CLEDASSOU-GOUSSARD, Directrice Générale des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est donc tout à fait atteint. Nous allons pouvoir délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Lors de notre précédente séance, notre collègue Fabrice Bourdeau assurait le secrétariat de la séance. Tout le monde a reçu le compte rendu. Il n'a pas fait l'objet jusqu'à cette minute de demande de rectification. Je n'en vois pas davantage en séance. Je vais donc le soumettre à votre approbation. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Non plus. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

L'ordre du tableau voudrait que notre collègue Françoise Savy, si elle l'acceptait, soit la secrétaire de nos travaux du jour.

Mme Françoise SAVY

J'en serais ravie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Il en est donc ainsi décidé.

Madame Françoise SAVY est élue secrétaire de séance.

M. le Maire

Nous avons à examiner douze projets de délibération qui ont tous fait l'objet d'une présentation en commission et qui ont donc pu être largement étudiés dans tout le détail nécessaire. La première de ces délibérations porte sur l'aménagement du complexe sportif Salvador Allende. Il s'agit d'approuver le programme ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux. Fabrice Bourdeau va nous présenter ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N° 1 – AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF SALVADOR ALLENDE : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Gilles ALAPETITE, conseiller municipal délégué au sport de haut niveau et à l'ambition « Combs JO 2024 ».

Second rapporteur au titre des commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines et Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Monsieur Fabrice BOURDEAU, adjoint au Maire en charge de l'animation, de l'accompagnement de la vie sportive et du suivi des questions de transport.

Présentation :

Considérant la volonté municipale d'améliorer les locaux du gymnase Salvador Allende afin d'être en capacité d'accueillir l'entraînement d'une équipe olympique dans le cadre des Jeux olympiques

organisés à Paris en 2024, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement du complexe sportif Salvador Allende.

Avis favorable des commissions précitées.

M. Fabrice BOURDEAU

En commission municipale Administration Générale, Finances et Ressources Humaines, il y a eu avis favorable, moins une opposition, et en commission municipale Animation, Épanouissement Culturel et Sportif, il y a eu une abstention. Pour le reste, c'était des votes favorables.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Avant de donner la parole à qui le souhaitera, je voulais apporter deux ou trois éléments complémentaires, tout d'abord pour rappeler que cet équipement a presque 40 ans. Inauguré – je m'en souviens, puisque j'étais présent lors de cette inauguration – par Madame Edwige Avice, alors ministre de la Jeunesse et des Sports en 1983, il est bien sûr fléché pour une partie, à cette époque, déjà sur la gymnastique à la fois masculine et féminine, mais également dans une vraie polyvalence affichée au profit d'un certain nombre de clubs et en accompagnement des deux établissements les plus proches que sont les écoles maternelle et élémentaire L'Orée du Bois et le collège Les Cités Unies. L'utilisation de ce complexe sportif est très polyvalente. Il est vrai qu'à la fin des années 90, à l'occasion de notre premier mandat, j'ai tenu à ce que soit enfin mise en œuvre une promesse qui avait été effectuée auparavant, mais non suivie d'effet, à savoir la création de la salle de gymnastique pour l'entraînement du club de gymnastique féminine, salle qui porte le nom de la grande gymnaste Mireille Cayre, que nous avons inaugurée le même jour où nous avons baptisé, en présence d'Alain Mimoun le parc des sports qui porte son nom. Le même jour, nous avons également inauguré nos tennis couverts, autre promesse antérieure que nous nous sommes efforcés de tenir à la place de ceux qui l'avaient émise.

Lorsque Grand Paris Sud a été créé et qu'il s'est agi d'envisager des transferts d'équipements sportifs, la question a été posée concernant cet équipement dans la mesure où une partie de ses activités, notamment la gymnastique féminine, relève d'un niveau qui aurait pu être pris en compte dans le cadre du sport de haut niveau par l'Agglomération. Il en a été décidé autrement du fait de la polyvalence de l'équipement. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons été sollicités par la Fédération française de Gymnastique qui souhaitait savoir si nous accepterions de nous porter candidats dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux 2024 » dans l'optique qu'éventuellement, nous puissions faire partie des communes et des équipements correspondants qui pourraient contribuer à l'accueil des délégations étrangères à l'occasion des Jeux olympiques de 2024, nous avons bien sûr répondu « oui », et nous avons été retenus sans aucune difficulté pour les raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler vu l'excellence de notre club. Je rappelle que notre club a été, pour l'ensemble des critères pris en compte par la Fédération française, classé numéro 1 il y a à peine trois ans et qui a terminé dans les cinq premiers du Championnat de France de première division, le *Top ten* de la gymnastique féminine française.

C'est donc dans ce cadre que l'Agglomération a souhaité contribuer à hauteur de 49 % du montant total des travaux au financement de cette opération, avec un financement complémentaire de la part du Département. Nous avons eu confirmation des 500 000 €. Sans qu'un montant soit fixé aujourd'hui, nous savons que le Préfet de Seine-et-Marne, très soucieux que l'État, à son tour, accompagne ce projet à la meilleure des hauteurs possibles, a décidé de soutenir ardemment notre demande de contribution de l'État au titre de l'Agence Nationale du Sport. Il ne fait pas de doute que, quel que soit le résultat des élections régionales à l'issue du second tour le 27 juin prochain, la région Île-de-France, comme toutes les autres régions, adoptera une politique spécifique d'accompagnement

de tous les équipements qui contribueront à ce que la région capitale puisse accueillir le maximum de délégations étrangères dans tous les sports où nos communes auront la capacité de le faire. C'est donc le contexte qui s'intègre parfaitement avec l'histoire qui a été rappelée du club, de l'équipement et de l'enracinement dans la commune de la pratique et de la préparation des futurs gymnastes.

Il faut rappeler que le fondateur et actuel Président de ce club, tout comme son épouse qui a été directrice technique nationale de la Fédération française de Gymnastique, ont été, jusqu'à la fin de leur carrière, enseignants d'éducation physique et sportive dans les collèges et lycées de la commune. Nous avons là vraiment un joyau que beaucoup nous envie. Sans rentrer dans le programme, puisque vous l'avez fait, je précise que nous avons prévu de saisir cette occasion de rafraîchissement et de mise à niveau globale de l'équipement qui servira bien évidemment bien au-delà, grâce aux améliorations qui seront apportées, des Jeux olympiques de 2024. Nous avons souhaité faire une bonne fois pour toutes ce qui globalement n'a vraiment pas été fait complètement – c'est le moins que l'on puisse dire – depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire une rénovation complète des aménagements extérieurs non seulement de cet équipement sportif, mais par la même occasion de l'école de L'Orée du Bois et du collège Les Cités Unies. C'est donc de tout cela qu'il s'agit ici. Je suis très heureux de pouvoir compter sur le soutien extrêmement prononcé de notre Agglomération, de notre Préfet et également de notre Conseil départemental qui se sont tous engagés et qui, bien évidemment, tiendront tous leurs engagements.

Je voulais faire ce petit complément de cadrage historique, si je peux me permettre, de ce projet. Bien évidemment, qui souhaite la parole l'aura. Madame, vous avez la parole.

Mme Laure MASSE

Bonjour, Monsieur le Maire. Vous présentez ce projet dans l'introduction de l'annexe, je vous cite : *« dans le cadre de l'accueil d'une équipe olympique de gymnastique pour Paris 2024, la Ville a décidé d'agrandir et d'aménager le gymnase Salvador Allende et la salle de gymnastique Mireille Cayre située rue du Bois-L'Évêque »*. Pour nous, cela n'est pas une justification suffisante. Le but premier d'un projet d'investissement et d'équipement d'une commune est de servir l'intérêt général. Dans le cadre d'un équipement sportif, cet équipement doit donc servir le plus grand nombre et en tout premier lieu, le sport pour tous. Or les Jeux olympiques sont la source de dépenses publiques considérables le plus souvent déraisonnables, en particulier pour des communes qui, comme la nôtre, n'en ont pas les moyens. Qu'une commune métropole se lance dans cette aventure, cela est possible, mais pas la nôtre, petite commune de banlieue aux moyens limités et aux besoins considérables. Utiliser l'argument du prestige est illusoire et sans fondement. Notre commune n'a pas besoin de prestige, mais d'équipements adaptés qui servent au bien vivre, à apaiser les tensions sociales dans un esprit d'équité et de mixité sociale, afin de resserrer les liens et éviter la fracture sociale qui croît.

Le plus souvent, ce type d'investissement n'est pas (ou peu) réutilisé par les habitants et la gestion des équipements reste à la charge des communes qui ont accueilli des équipes ou les jeux, un équipement qui engage des frais considérables alors qu'il ne servira pas réellement aux Combs-la-Villais. Cette dépense est en partie inutile, comme les caissons de cryogénie, un pôle santé pour les intervenants paramédicaux qui ne seront pas présents pour les simples adhérents pour les clubs de Combs-la-Ville. Ils ne sont utiles que pour le sport de haut niveau, et nous considérons qu'une ville aux faibles recettes doit avoir comme priorité d'investir pour le sport pour tous plutôt que de consacrer des moyens financiers pour recevoir une équipe olympique. Nous n'avons pas grand-chose à gagner dans cette participation, si ce n'est de capter des subventions qui ne paieront pas la totalité de la note et qui, au final, nous laisseront un équipement mal calibré et pas adapté au besoin réel des habitants. Nous considérons que cet équipement n'est pas une priorité. Les besoins pour les autres activités sportives de notre commune sont importants et davantage prioritaires à nos yeux. Le dojo a

attendu 13 ans pour qu'enfin, un projet soit présenté et il faudra encore deux ou trois ans pour le voir terminé.

De nombreux équipements et services publics sont en souffrance. Il suffit de se pencher sur l'état de nos centres de loisirs qui ont été oubliés. Le centre de loisirs du Chêne va être vendu pour permettre de faire des investissements qui ne sont pas une urgence et qui ne serviront tout au plus qu'à une centaine de Combs-la-Villais. Comme vous êtes un spécialiste du « deux poids deux mesures », vous offrez aux enfants de notre ville un nouveau centre d'accueil préfabriqué qui, lui, n'offre que 45 places aux familles de cette ville alors que nos besoins vont croître, tout cela dans un préfabriqué de nouvelle génération.

Enfin, et avant de conclure, des subventions, certes, seront données, mais elles ne couvriront pas l'ensemble des travaux réalisés. Pour le moment, la charge reste à 1 million d'euros. Vous n'avez pas encore de retour sur les subventions de la région Île-de-France et de l'État. Dans ces conditions, parce que nous aurions d'autres priorités d'investissement que les vôtres, parce que notre souci est de défendre l'intérêt général plutôt que la passion particulière pour un sport qui coûte déjà cher à notre commune et qui capte plus de 37 % des subventions aux associations sportives, nous faisons la proposition de revoir l'ensemble des priorités d'investissement dans cette ville et de redonner au besoin des familles la place qu'elles méritent. Nous ne pouvons donc que voter contre un tel projet. Merci.

M. le Maire

Merci. Vous aurez remarqué que je vous ai laissé, ce qui était tout à fait normal, exposer ce que vous aviez rédigé. Vous l'avez fait dans un cadre horaire qui dépasse très largement les trois minutes prévues par notre règlement intérieur, ce qui veut dire que je ne souhaite aucune reprise de parole de votre part après cette première prise de parole à laquelle j'ai donné tout son temps sans aucune intervention de ma part. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Je dois dire que nous sommes sur la même longueur d'onde que nos collègues. Peut-être faut-il que vous l'entendiez ? L'orientation très décidée que vous avez donnée depuis des années au sport de haut niveau – je crois que dans le document que vous nous avez donné, vous parlez d'élite nationale – finalement, après discussion, n'agrée pas un certain nombre de personnes que nous avons pu consulter. Je vous invite donc véritablement à réfléchir à cette orientation qui est donnée.

Parce que nous sommes dans une période assez particulière à cause du Covid et qu'il y a une crise sociale, effectivement, un certain nombre de questionnements ont surgi concernant l'orientation du budget municipal, une sous-dotation de la culture par rapport au sport et un appétit trop grand donné au sport de compétition et de haute compétition par rapport à la pratique du sport par le plus grand nombre. Un certain nombre de questionnements portent aussi sur le financement, puisque cet équipement devra quand même être financé aussi par la commune, même si des aides seront allouées, mais nous ne les avons pas encore.

Justement, nous avons une question à vous formuler concernant les 1,3 million d'euros que la commune devra assumer. Nous voudrions savoir si vous allez assumer cette somme par de l'emprunt ou si nous l'assumerons sur nos fonds propres. Après discussion, notre liste a décidé de voter contre cette délibération. Je demande à ce que cela puisse être l'occasion d'avoir un débat de fond sur les orientations données, sur la place et sur le budget que représente le sport de haut niveau dans la commune de Combs-la-Ville. Merci.

M. le Maire

Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Monsieur Prilleux, pour une petite intervention, en veillant à ce qu'elle reste dans les limites de ce que j'indiquais tout à l'heure. Merci.

M. Gilles PRILLEUX

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste revenir sur la question des travaux qui doivent être réalisés pour le gymnase Salvador Allende. Vous avez dit vous-même que rien n'avait été fait pendant 40 ans pour les aménagements, notamment les aménagements extérieurs. Je m'étonne, vous êtes maire depuis bientôt 27 ans. Tout tarde. Le problème est qu'on laisse les équipements se dégrader et finalement, on fait les choses au coup par coup, en urgence, sans avoir de réflexion d'ensemble sur les priorités et les travaux qui doivent être engagés. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Pas d'autres interventions ? Il est clair que je ne vais pas rentrer dans des débats qui ont bien sûr eu lieu devant l'ensemble de nos concitoyens à l'occasion des rendez-vous électoraux. Si j'avais le soupçon de perspective de me savoir au moins écouté dans le souci de partager des réflexions, je rentrerais dans ce jeu, mais comme je ne crois pas qu'il irait là où je le souhaite, je ne le ferais pas. Je vais donc passer au vote. Qui est favorable ? Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement du complexe sportif Salvador Allende.

M. le Maire

Le point suivant que vont nous présenter Claude Luttmann, puis Fabrice Bourdeau qui complètera, concerne la transformation, la rénovation et l'extension de notre gymnase Beausoleil pour la pratique des arts martiaux.

DÉLIBÉRATION N° 2 – TRANSFORMATION DU GYMNASSE BEAUSOLEIL EN UN CENTRE UNIQUE DE PRATIQUE DES ARTS MARTIAUX (DOJO) : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Claude LUTTMANN, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et de médiation de voisinage.

Second rapporteur au titre des commissions Administration Générale, Finances et Ressources Humaines et Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Monsieur Fabrice BOURDEAU, adjoint au Maire en charge de l'animation, de l'accompagnement de la vie sportive et du suivi des questions de transport.

Présentation :

Considérant la volonté municipale de transformer le gymnase Beausoleil en un centre unique de pratique des arts martiaux afin de s'adapter aux nouvelles attentes de la population tout en réutilisant

l'existant pour la création d'un équipement sobre et évolutif, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme des travaux de transformation du gymnase Beausoleil ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération en question.

Avis favorable des commissions précitées.

M. Fabrice BOURDEAU

En commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines, nous avons eu un avis favorable, moins une abstention et une opposition. En commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif, nous avons eu une abstention.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Tout a été dit. Je voudrais compléter malgré tout par une information extrêmement importante quand on veut bien saisir l'intérêt de ce projet. Nous n'avons pas, nous seuls, décidé de la nature et du contenu du projet. Nous l'avons fait au long cours, avec un contact permanent et toujours positif avec les clubs concernés, en particulier les trois principaux clubs d'arts martiaux de la commune. Il y en a d'autres, mais qui ont un registre et un volume d'activités et d'adhérents beaucoup plus faibles que sont le club de judo, le club de karaté et le club d'aïkido, sachant, et je ne voudrais pas que reproche lui en soit fait, que le club de karaté de Combs-la-Ville – et la commune n'y est pas pour rien – a eu et continue à avoir un niveau de performance qui s'élève au niveau national, voire au niveau international.

Lors de la dernière réunion parmi toutes celles que nous avons tenues avec les représentants de ces associations sportives, les trois présidents et les trois entraîneurs qui accompagnaient les présidents et présidentes ont manifesté un bel enthousiasme devant ce qui leur était proposé, saluant le fait que nous avons veillé à prendre en compte l'intégralité des souhaits qu'ils avaient exprimés. Je le dis, « *l'intégralité des souhaits qui avaient été exprimés* ». Ceci est donc le fruit d'un travail partenarial au long cours avec nos amis de ces clubs sportifs. Nous sommes là à la fois sur de l'excellence, ce que j'ai évoqué pour le karaté, mais également avec ce sport pour toutes les générations et ce sport pour tous, tel que peuvent les offrir ces clubs qui font partie du paysage structurant du sport sur notre commune.

S'agissant des subventions, nous aurons à peu près 1 million d'euros du Département que nous allons flécher sur cet équipement dans le cadre du nouveau contrat qui va nous lier au Département. Je sais que le Préfet, dans le cadre du plan de relance et de ce que l'on appelle « les crédits du plan de la relance de la DSIL » (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a décidé, notre projet partant d'un équipement existant à rénover et s'appuyant sur cet équipement rénové pour l'agrandir et donc augmenter la capacité d'accueil de l'ensemble des activités sportives qui s'y déroulent, de pousser notre dossier parmi les tout premiers dossiers qu'il transmet au Préfet de Région. Sans que ni lui-même aujourd'hui et encore moins votre serviteur ne soit en mesure de vous donner un montant prévisionnel, nous serons sur une intervention de l'État à hauteur extrêmement significative, si bien qu'à l'arrivée, bien sûr parce qu'il s'agit d'un équipement communal et que nos investissements ont la capacité à être réalisés sur le cours du mandat, nous disposerons de tout ce qui permettra à ce projet d'être mené à son terme dans les meilleurs délais. Y a-t-il des interventions ? Oui, je vous en prie.

M. Sylvain ROUILLIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le projet que vous nous présentez pour le nouveau dojo diffère totalement de celui présenté dans le cadre de la délibération précédente. Il n'en reste pas moins qu'il reste nécessaire de rappeler son historique. Notre actuel dojo

est très ancien ; ce gymnase a plus de 60 ans de bons et loyaux services, mais il est en piteux état. Les Combs-la-Villais ont souffert depuis de nombreuses années de ne pas avoir un équipement qui réponde au besoin de la population, d'une part parce que le nombre d'adhérents a considérablement augmenté, d'autre part parce que cet équipement ne répond plus du tout aux normes attendues pour un tel équipement, en particulier les normes d'isolation thermique.

Monsieur le Maire, en 2008, dans le cadre de votre programme électoral, vous aviez fait comme promesse de rénover le dojo, c'est-à-dire l'actuel gymnase Beausoleil. La mandature écoulée en 2014, il ne s'était rien passé, la promesse n'avait pas été honorée. En 2014, rebelote ! Vous reprecisez dans votre nouveau catalogue de promesses la chose suivante, et nous vous citons : « *ce mandat verra également enfin la rénovation du gymnase Beausoleil afin qu'en particulier les activités liées aux arts martiaux puissent être accueillies dans de meilleures conditions, notamment de température* ». Nous n'avons pas vu de travaux de rénovation durant cette mandature 2014-2020. Pas grand-chose, juste quelques coups de pinceau et quelques petites interventions, 6 000 € de tatamis en 2017. Au final, pas de rénovation et rien de concret pour les utilisateurs.

En 2018, vous précisiez dans le rapport d'orientations budgétaires en page 25 que le dojo Beausoleil et la halle de tennis couvert sont essentiellement concernés et doivent faire l'objet d'études de faisabilité et de recherches de financement. De fait, vous reconnaissez que rien n'avait été fait depuis 2008. Cette étude consistait à utiliser un terrain encore vierge près du lycée Galilée. Il devait permettre, sur 1 359 m², contre moins de 320 m² actuellement, d'accueillir les différents sports martiaux pratiqués dans notre commune. Ce projet a été abandonné au profit d'un projet moins ambitieux. Trois ans plus tard, c'est-à-dire 13 ans après votre première promesse, vous présentez enfin quelque chose de concret, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Votre programme de 2020 ne nous donnait aucune précision. Nous allons enfin réaliser le dojo tant attendu, sans d'ailleurs vous engager sur du concret hormis le nom à donner à ce dojo.

Le projet présenté à ce Conseil Municipal présente des avantages indéniables et il paraît plus cohérent que le précédent, dont nous avons trouvé trace sur le Net. Il permet de conserver une structure ancienne tout en augmentant sa capacité par une extension. La surface va ainsi passer de 320 m² à un peu moins de 1 000 m². Cela semble bien plus cohérent et cette articulation en « L » est satisfaisante pour optimiser l'espace disponible sur le site. Il permet également de ne pas bétonner la parcelle libre près du lycée Galilée et de conserver ce patrimoine communal. Nous regrettons cependant que la salle disponible se trouvant dans l'ancien dojo ne soit pas plus grande. Il semble que cette surface d'évolution dédiée au judo et à l'aïkido restera à peu près la même, autour de 240 m². L'avantage pour ces deux sports sera d'avoir de nouveaux vestiaires à côté du dojo et non plus à l'étage.

Le gymnase Beausoleil est occupé par le judo et ses 264 licenciés, et par l'aïkido qui a pour le moment 62 adhérents. Les autres arts martiaux se déroulent jusqu'à présent dans un autre gymnase, à La Noue. Le fait de regrouper les activités est bon en soi et permet que le karaté ne range plus les tatamis après chaque cours. Le nombre d'adhérents est en constante évolution et augmente année après année. Or ce projet n'offre pas une surface beaucoup plus importante aux arts martiaux par rapport à la situation actuelle. Le dojo va regrouper des clubs qui étaient jusque-là dispersés dans plusieurs gymnases.

Enfin, il nous semble que les associations avaient jugé inutile l'équipement pour la boxe étant donné qu'il n'y a pas de club de boxe à Combs-la-Ville. Malgré cela, ce dispositif apparaît toujours dans la page 4 de votre rapport. Nous aimerions en connaître la raison.

Pour conclure, nous adhérons globalement à ce projet même si nous pensons que des améliorations pourraient être apportées. Nous le soutenons. Nous voterons donc pour. Reste une question à laquelle

vous n'avez pas répondu devant les commissions. Quelles sont vos intentions au sujet de ce terrain restant libre près du lycée Galilée ? Nous aimerions avoir une réponse claire afin que les Combs-la-Villais en soient informés. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci. Pour ce qui concerne votre dernière mention qui vous permettait d'atteindre les quatre minutes, je n'aurai pas besoin de passer par vous pour informer les Combs-la-Villais des intentions de la municipalité. Pour le reste, merci d'avoir constaté que ce projet avait été réfléchi. Vous estimez que la réflexion a duré trop longtemps, mais nous avons été arrêtés en chemin par quelques événements que vous n'avez pas vécus, mais que la commune a vécus, et dont les stigmates sont très importants.

Il s'agit notamment de la suppression progressive de près de 35 % de nos dotations en provenance de l'État qui nous ont privés, sous le précédent mandat, d'un volume en millions d'euros bien au-delà des cinq doigts d'une même main, ce qui a bien évidemment empêché que soit concrétisé dans le calendrier initialement envisagé l'ensemble des projets d'investissement. Cela étant, nous n'avons jamais été pris en défaut et nous ne le serons jamais, de ne pas avoir fini par trouver le moyen d'aboutir, même si c'était un peu plus en retard par rapport à nos prévisions initiales, sur nos engagements. Nous avons commencé il y a plus de 25 ans par tenir les engagements non tenus par nos prédécesseurs.

Ensuite, nous avons tenu tous nos engagements et les deux délibérations que nous venons d'examiner en sont bien la démonstration. Ce dojo donne entièrement satisfaction, je le répète, à l'ensemble de ses bénéficiaires. Il va au-delà de ce que vous avez dans votre grande bonté appelé « les petits coups de peinture ». Bel hommage rendu au travail patient souvent invisible, parce que régulier, des agents de la commune, que ce soit des agents du service des sports ou que ce soit des agents des services techniques, qui contribue, contrairement à vos allégations, à maintenir l'ensemble de notre patrimoine à un niveau de qualité qui reste tout à fait acceptable et qui nous permet d'ailleurs, lorsque nous procédons à des opérations de rénovation, de constater que ces rénovations se font sur un équipement sain. Je prends, puisque vous l'avez pris, l'exemple de notre centre aquatique.

Si pendant ces quelques presque 50 ans de vie, nous n'avions pas entretenu patiemment notre piscine Tournesol, comme nos services l'ont fait, jamais nous n'aurions pu en garder la structure telle que nous avons pu le faire pour, à partir de cet équipement, réaliser le très bel équipement qui ne vous plaît pas, parce qu'il est trop beau, et parce qu'il convient trop à trop de gens, mais c'est bien la preuve que l'entretien de nos bâtiments se fait dans des conditions bien plus respectueuses de notre patrimoine que vous ne semblez l'avoir mesuré. Je ne vois pas d'autres interventions. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Je voudrais intervenir, Monsieur le Maire, d'abord pour vous dire que j'ai un énorme privilège dans cette assemblée, à savoir qu'étant née à Combs-la-Ville, j'ai vu tout ce que la municipalité de gauche a pu améliorer, créer et comment la municipalité d'Alain Vivien, puis celle de Claude Sapin ont structuré la ville. C'est vrai qu'à l'époque, il y avait des dotations, des dotations importantes, puisque nous étions en ville nouvelle. C'est vrai que les temps sont devenus durs. Vous avez raison de dire que les budgets, et notamment les dotations de l'État, ont baissé, mais je crois me souvenir qu'en tant que Député, vous avez voté toutes les restrictions budgétaires. Je crois donc que vous avez participé largement à ce mouvement.

Concernant le projet de dojo, pour notre liste, il a été mieux accueilli que le projet précédent, même s'il marque tout de même et encore une orientation vers le sport. Comme je vous l'ai dit, il y a

d'autres souhaits que ces dotations vers le sport. Néanmoins, cela nous apparaît un projet plus raisonnable et plus orienté vers les Combs-la-Villais. Nous allons voter pour ce projet.

Cependant, j'ai quand même une question. Monsieur le Maire, lorsque, il y a deux Conseils Municipaux, nous vous avons demandé s'il y avait des bâtiments amiantés à Combs-la-Ville, des bâtiments appartenant à la mairie, je crois me souvenir que vous nous avez répondu que hormis un petit appentis à l'ancienne gendarmerie, il n'y avait pas d'amiante dans les bâtiments municipaux. En lisant le document soumis à notre délibération concernant le projet du gymnase Beausoleil, on découvre qu'il faut désamianter. S'il faut désamianter, c'est qu'il y a de l'amiante. Monsieur le Maire, lorsque vous répondez aux questions que l'on vous pose, répondez-vous sérieusement ? Merci.

M. le Maire

Madame Méjias, je suis tellement sérieux que je vais vous reprendre. Mon intervention à laquelle vous avez fait allusion concernait votre question sur les écoles de Combs-la-Ville. Quand vous avez posé la question « *y a-t-il de l'amiante dans les écoles de Combs-la-Ville ?* », j'ai répondu « *non* », parce qu'il s'agissait des écoles de Combs-la-Ville. Vous vérifierez, vous regarderez. Vos affirmations, vos dénégations, vos interrogations que vous pensez non pas aimables, ce qui serait une surprise, mais judicieuses, sont erronées au point que si j'avais votre insolence, je vous retournerais votre question. Mais je suis incapable d'être insolent, surtout pas à l'égard d'une personne de la gent féminine. Monsieur Prilleux, pour une toute petite intervention dans le cadre du respect de notre règlement.

M. Gilles PRILLEUX

Juste pour confirmer ce qu'a dit Anne Méjias. Effectivement, il y a deux mois, elle vous avait posé cette question au sujet des bâtiments, pas seulement des écoles. Elle vous l'a bien posée sur l'ensemble des bâtiments municipaux. Tout le monde peut se tromper. En revanche, je voulais juste revenir sur un point. Quand vous dites qu'il vous appartient de communiquer avec les Combs-la-Villais, à nous aussi il nous appartient d'échanger avec eux, d'avoir les informations et des réponses aux questions que l'on vous pose, notamment au sujet de ce terrain près du lycée Galilée.

Ensuite, vous avez fait une remarque concernant les agents municipaux.

M. le Maire

Si vous pouvez conclure, Monsieur Prilleux, s'il vous plaît.

M. Gilles PRILLEUX

Je vais conclure en disant que nous n'avons bien sûr pas de critique à faire au personnel communal qui a travaillé sur les bâtiments, mais l'entretien de nos bâtiments publics, de nos équipements pose problème. D'ailleurs, s'agissant du centre de loisirs du Chêne que vous voulez mettre en vente, vous l'avez dit vous-même, il faudra 400 000 € pour le remettre en état. Cela veut bien dire qu'il n'y a pas eu un entretien suffisant, et nous pourrions prendre d'autres exemples. Je vous remercie.

M. le Maire

Je ne vais pas vous faire outrage, mais l'entretien régulier n'empêche pas le besoin de temps en temps de faire de grosses réparations. D'ailleurs, quand on passe des contrats de délégation de service public comme nous le faisons au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) avec notre exploitant, il y a non seulement l'entretien régulier prévu dans le contrat, mais il y a également les grosses réparations qui ne peuvent pas être totalement remplacées par l'entretien régulier, et l'entretien régulier ne pouvant pas en lui-même suffire. Ne mélangeons pas les choses.

C'est très facile de dire : « *si, à un moment ou à un autre, vous devez engager un volume de crédits importants, c'est que vous n'avez pas entretenu le bâtiment* ». Nous savons tous, malheureusement, que lorsque l'on a la caractéristique d'être propriétaire de son logement, on entretient régulièrement son logement, ce qui n'empêche pas à dates assez espacées, mais qui reviennent malgré tout, à 5, 10, 15, 20 ans, des travaux plus importants, ce qui ne veut pas dire que nous ne nous sommes pas souciés de notre logement pendant toute cette période. Je vous invite donc à moins mélanger les choses, ce qui ne sera pas mal du tout.

De plus, je persiste à dire que vous avez le droit de poser des questions, il me revient d'apporter les réponses. La plupart du temps, les réponses ne vous satisfont pas, ce qui est dommage, mais je répète que vous n'êtes pas, à aucun titre et au nom de quoi, le groupe ou les groupes qui ont un statut unique de transmission des informations concernant les activités de la commune. Vous faites ce que vous estimez avoir à faire, ce que je trouve profondément positif dans un débat démocratique, mais je n'ai pas besoin de vous pour donner les informations aux Combs-la-Villais concernant la vie de la commune, les projets de la commune et les réalisations de la commune. Je le maintiens, et je le maintiendrai toujours.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il en est donc ainsi décidé. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de transformation du gymnase Beausoleil en un centre unique de pratique des arts martiaux (DOJO).

M. le Maire

Le point numéro 3 présenté par Marie-Martine Salles concerne l'annulation de titres de recettes correspondant à la dette de particuliers.

DÉLIBÉRATION N° 3 – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES CORRESPONDANT À LA DETTE DE PARTICULIERS

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant les décisions rendues exécutoires par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine-et-Marne, transmis par le Comptable public, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler les titres de recettes concernés pour un montant total de 4 701,74 € correspondant à la dette de particuliers.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Et ceci dans une belle unanimité, me dit-on. Pas de remarque ? Pas de question ? Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ANNULE les titres de recettes correspondant à la dette de particuliers, pour un montant total de 4 701,74 €.

M. le Maire

Le point 4 est toujours présenté par Marie-Martine Salles.

DÉLIBÉRATION N° 4 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2021

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la liste des créances, présentée par le Comptable public, dont le recouvrement n'a pu être effectué malgré les recherches diligentées par les services du Trésor public, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, 165 titres pour un montant total de 15 507,58 €.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci, et tout ceci également unanime si je me réfère à ce qui m'a été rapporté. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Sur cette délibération, après discussion, notre liste a trouvé qu'il y avait un manque de transparence sur les éléments comptables. Par exemple, nous ne connaissons pas l'objet des créances. Nous souhaiterions à l'avenir avoir des indications, pour la préparation, de l'objet des créances. Nous voyons les lignes de créances, mais nous ne savons pas à quoi elles correspondent exactement.

Deuxièmement, je voulais faire une remarque à la délibération précédente, même si nous avons donné un avis favorable, il était assorti d'une réserve. Nous avons des craintes sur le fait que les tarifs pratiqués par la commune et la politique de quotient familial ne permettent pas à certaines familles d'échapper au paiement, alors qu'elles ne le peuvent pas, de prestations de service, et que de cette façon, on crée des créances non recouvrées et des impayés, ce qui est un véritable problème. Il faudrait donc peut-être vigilant sur ce point. Merci.

M. le Maire

Sur la deuxième partie de votre intervention, non seulement je suis d'accord avec vous, mais je vous rassure tout de suite, nous sommes tout à fait vigilants, et les familles sont par ailleurs accompagnées pour ne pas perdre pied lorsque le risque existe, par le Conseil d'Administration du CCAS (Centre

Communal d'Action Sociale) que préside notre ami Patrick Sédard et qui veille justement à ce que le nombre de nos concitoyens susceptibles de décrocher à certains moments soit le plus limité possible. Toutes les interventions du CCAS permettent de limiter considérablement les difficultés.

Pour répondre à la première partie de votre intervention, ce sont la plupart du temps, même dans l'intégralité des cas, des services correspondants à des crèches, à des repas, à de l'accueil pré ou post-scolaire, donc à des prestations communales pour lesquelles les familles ont à apporter une partie en tant qu'usagers de la dépense et qui, pour des raisons très diverses, mais souvent liées à un contexte familial qui s'est détérioré et qui a été modifié par la vie, peinent à payer ces dépenses pourtant engagées et qui ont été, pendant un temps, considérées comme des recettes. Là, ce sont des dépenses que nous devons prendre en charge à la demande de notre comptable, lequel nous a adressé ses documents et qui ne nous donne pas la capacité, avec ces documents, de rentrer dans le détail.

Je précise d'ailleurs que nous veillons toujours, et c'est le cas, au Conseil d'Administration du CCAS lorsqu'il s'agit d'attribuer des aides, et pour nous lorsqu'il s'agit de compenser des difficultés, à ce que le strict anonymat des personnes concernées soit respecté. Ce sont, pour la quasi-totalité, des créances liées à des activités quotidiennes de nos services au profit de nos concitoyens. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Abstentions ? Trois abstentions. Oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vous remercie.

Vote :

POUR : 32

ABSTENTIONS : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE d'inscrire en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, 165 titres pour un montant total de 15 507,58 €.

M. le Maire

Le point suivant qui est le point numéro 5 concerne l'affectation du fonds de concours 2020 de notre agglomération.

DÉLIBÉRATION N° 5 – AFFECTATION DU FONDS DE CONCOURS 2020 DE GRAND PARIS SUD

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la notification des fonds de concours Grand Paris Sud 2020 attribués à la commune de Combs-la-Ville par courrier en date du 25 septembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces fonds pour le financement des travaux de construction d'un centre de loisirs maternel Le Chêne.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Si mes informations sont exactes, la commission a donné un avis favorable unanime à cette délibération. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal AUTORISE l'affectation des fonds de concours 2020 de Grand Paris Sud pour l'opération de construction d'un centre de loisirs maternel Le Chêne.

M. le Maire :

Le point suivant que nous présente également Marie-Martine Salles concerne l'actualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial.

DÉLIBÉRATION N° 6 – ACTUALISATION ANNUELLE DU BARÈME DES RESSOURCES POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la nécessité de revaloriser les tranches de ressources servant au calcul du quotient familial, il est demandé au Conseil Municipal d'actualiser le barème des ressources annuelles pour l'année 2022.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Pour avoir bien à l'esprit ce dont il s'agit, il s'agit de ne pas toucher au barème, c'est-à-dire de prendre une disposition favorable aux familles qui, si nous avons fait évoluer le barème comme il arrive que nous le fassions en fonction en particulier de l'évolution du coût de la vie, le reste à charge en fonction des tranches du barème aurait été augmenté en 2021, ce qui ne sera pas le cas. Je tiens vraiment à insister sur la volonté qui est celle de la municipalité en présentant cette délibération. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais juste m'associer d'abord à ce qu'a dit le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » au sujet justement de la difficulté d'un certain nombre de familles à pouvoir payer les tarifs municipaux pour des services très élevés et très coûteux. Ceci dit, cela nous permet de rebondir par rapport à cette question des quotients. Nous sommes heureux d'apprendre que vous n'allez pas toucher au barème, et qu'en définitive, vous nous avez écoutés d'une manière ou d'une autre, puisqu'il n'y aura pas d'augmentation cette année. Je sais que Madame Savy aime beaucoup « rigoler », et je suis très content de savoir qu'elle « rigole » beaucoup, mais nous ne rigolons pas, parce que nous voulons que les choses soient dites clairement pour les Combs-la-Villais.

À la lecture de cette délibération, nous avons plusieurs remarques à faire. La première est que nous n'avons en annexe que le tableau précisant le découpage et le nombre de tranches. Certaines communes en ont moins, d'autres plus. Or il serait bien d'associer à cette annexe le tarif des services municipaux qui dépendent de ce découpage. En effet, nous n'avons jamais eu communication des tarifs des services municipaux liés à ce barème des ressources. Ils ne sont pas votés en Conseil Municipal ni même présentés. Pour en prendre connaissance, il nous faut demander la communication des décisions prises par le Maire, et en particulier, dans cette décision, l'annexe qui donne l'ensemble des tarifs. Pour rappel, malheureusement, ces tarifs sont fixés par délégation de pouvoir au Maire. Ce manque total de transparence interroge alors que cette question des tarifs est essentielle pour préserver le pouvoir d'achat des familles. Nous avons bien pris note que vous aviez entendu notre appel.

La deuxième remarque concerne le nombre de tranches. Qu'est-ce que cela implique en termes de tarifs municipaux pour les familles ? En effet, le nombre de tranches et leur découpage ont des répercussions sur le coût des services municipaux pour les familles. Les tarifs de ces services sont particulièrement élevés dans notre commune, et cela dès la première tranche. Aussi, il nous semble nécessaire qu'un travail soit engagé avec les élus des trois groupes, les associations, les familles, pour que les premières tranches soient redéfinies afin que le coût des services municipaux soit plus bas, de trouver des solutions afin que les effets de seuil soient limités et que soit amélioré le taux d'effort.

Nous vous avons posé des questions à plusieurs reprises par email concernant le nombre de famille par tranche afin d'être en mesure d'analyser l'impact de ces tranches sur les familles et le budget communal, mais en vain, car une fois de plus, depuis un an, et la chose est devenue une habitude que nous ne pouvons que déplorer, vous n'avez pas jugé utile de nous répondre alors que ce sont des données qu'un élu d'opposition doit avoir pour pouvoir voter en toute connaissance de cause ce type de délibération.

Pour conclure, nous sommes d'accord pour que les tranches ne soient pas revalorisées du fait d'une inflation nulle, de la situation sociale aggravée par la crise Covid, des tarifs déjà très élevés qui y sont associés. Mais comment valider une répartition et un nombre de tranches sans les éléments de compréhension nécessaires ? C'est pourquoi nous nous abstenons. Nous demandons à avoir les documents pour pouvoir prendre position.

M. le Maire

Merci. Soyez libéré de quelques fantasmes. La délibération qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas une délibération, dont l'inspiration vient de votre côté. D'ailleurs, vous n'existiez pas sur le plan de la gestion des affaires communales lorsqu'après la crise des Gilets jaunes, j'ai pris la décision, qui a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de l'époque, de ne pas justement augmenter les tarifs des services municipaux pour tenir compte de la difficulté dans laquelle se trouvaient un grand nombre de nos concitoyens. La facilité avec laquelle vous affirmez que lorsque l'on décide quelque chose qui ne vous plaît pas, c'est parce que l'on ne vous écoute pas, alors que lorsque l'on décide quelque chose contre laquelle vous ne pouvez vraiment pas vous opposer au risque de paraître ridicule, c'est parce que l'on vous a écouté, vous pourrez le retenter, mais cela ne fonctionne pas bien. Ce n'est pas vraiment comme cela qu'il faut faire.

En ce qui concerne les documents, les questions que vous posez, nous pouvons répondre à toutes les questions. Par contre, nous ne savons pas répondre à une question posée dans les mêmes termes que celle qui avait été posée et à laquelle nous avons apporté réponse. Nous ne savons pas le faire. Les questions qui reprennent celles déjà posées, nous ne savons pas faire. Il faut peut-être que nous progressions, mais nous ne savons pas faire. En ce qui concerne la communication des documents, puisque vous comparez d'ailleurs, comment pouvez-vous le faire avec d'autres communes ? Je peux vous dire que la somme des documents et le calendrier tout à fait exorbitant de ce que prévoit la loi,

parce que vous savez que nous pourrions convoquer le Conseil Municipal trois jours francs avant sa date avec les documents minimums que nous pourrions vous adresser, nous convoquons, parce que c'est une décision que nous avons prise il y a plus de 25 ans, dix jours avant pour vous permettre de travailler au moins deux weekends en groupe sur ces questions avec tous les documents nécessaires.

Quant aux autres documents qui découlent de décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences, vous pourrez toujours obtenir et vous obtiendrez toujours les documents que vous souhaitez à partir du moment où ils sont communicables. Bien évidemment, nous veillons à ce que tous les documents que la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) nous donnerait ordre de communiquer, si nous refusions de le faire, vous soient transmis. Nous faisons toujours en sorte que vous n'ayez pas à saisir la CADA pour les obtenir, parce que nous avons toujours pratiqué ainsi. Nous sommes donc dans la plus grande des transparences. Je ne risque à aucun moment d'être pris en défaut sur ce plan comme sur beaucoup d'autres.

Vous étiez à quatre minutes. Je pense que c'est largement suffisant. Je vais donc passer au vote après avoir donné la parole à Madame Méjias pour le temps de son intervention.

Mme Anne MEJIAS

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Simplement, le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne » voulait s'associer aux déclarations du groupe « Agissons pour Combs ». Nous aurions souhaité qu'en cette période, nous puissions travailler ensemble justement à revoir ces tarifs et à réfléchir à ce quotient familial, parce que nous avons le sentiment que la crise sociale étant là, les difficultés économiques et sociales des familles sont là aussi. Il y aurait donc eu urgence à mieux nous adapter et à ne pas simplement geler le quotient familial. Nous aurions vraiment souhaité avoir un travail collaboratif, en commun, de vraies discussions, avec tous les documents, ce qui n'est pas encore possible. Nous vous demandons donc de faire un effort. Nous voterons favorablement cette délibération sans accorder d'avis favorable à la méthode utilisée.

M. le Maire

Nous sommes sur la voie du progrès malgré tout.

Mme Anne MEJIAS

Méfiez-vous !

M. le Maire

Viendra un jour où ne pouvant pas voter contre, vous consentirez à le faire sans faire de remarque extérieure au sujet. J'écoute toujours, je tiens compte assez souvent, mais il y a une seule chose que j'entends et dont je ne tiendrai pas compte, c'est votre injonction à l'augmentation des impôts. Ne comptez pas sur moi. Vous voulez un débat à propos de la fiscalité. C'est une manière d'enterrer votre volonté que vous n'avez presque pas masquée d'augmenter les impôts. Il ne faut pas tourner autour du pot ; il y a un moment où il faut s'asseoir dessus, en matière de fiscalité comme pour beaucoup d'autres sujets. Là, je ne vous suivrai jamais !

Je mets aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Abstentions ? Trois abstentions. C'est donc adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 31

ABSTENTIONS : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Décision :

Le Conseil Municipal ACTUALISE le barème des ressources annuelles servant au calcul du quotient familial pour l'année 2022.

M. le Maire

Jean-Michel Guilbot accompagné par Laure-Agnès Mollard-Cadix nous présentent la délibération numéro 7 concernant l'approbation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année prochaine 2022.

DÉLIBÉRATION N° 7 – APPROBATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Second rapporteur au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, adjointe au Maire en charge du développement de l'activité économique et de la dynamique commerciale.

Présentation :

Considérant la nécessité de renouveler annuellement le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de cette taxe pour l'année 2022.

Avis favorable des commissions précitées.

M. Jean-Michel GUILBOT

Il faut savoir qu'en 2008, la taxe était de 15 € et quelques centimes. Actuellement, elle est d'un peu plus de 16 €.

Discussion :

M. le Maire

C'est confirmé par la commission, bien sûr. Madame Massé.

Mme Laure MASSE

Nous ne pouvons que nous réjouir qu'il n'y ait pas d'augmentation de cette taxe cette année alors que l'inflation est nulle. En effet, l'année dernière, nous nous étions interrogés sur la nécessité d'augmenter de 1,5 % une taxe qui a pénalisé, certes modestement, nos entreprises et nos commerces alors qu'ils devaient surmonter des problèmes de trésorerie. Cette année, contrairement à l'an passé, nous voterons donc pour.

M. le Maire

Merci. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Pour le groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne », une question sur le soutien de cette taxe à la pollution visuelle. C'est un vrai questionnement sur la nécessité de maintenir cette taxe à un taux faible. J'entends les arguments et nous entendons les arguments concernant la crise que subissent les

commerçants, les exploitants et les industriels qui se trouvent sur la commune. Néanmoins, un vrai questionnement a surgi concernant l'incitation à la publicité extérieure et à la pollution visuelle. Partant de cette réflexion, notre groupe votera contre cette délibération.

M. le Maire

Merci. Par rapport à cette question de pollution visuelle, je vous invite à regarder notre règlement de publicité qui a été rénové il y a quelque temps, non pas l'année dernière, mais l'année précédente. Lors de toutes les concertations menées, en particulier avec les représentants des associations de protection de l'environnement, il a été considéré de manière très positive. Nous avons eu un *satisfecit* de ces associations qui nous ont fait remarquer qu'en particulier sur les questions de pollution lumineuse, nous allions beaucoup plus loin que la moyenne des communes concernées par un règlement local de publicité. Je tenais à vous le dire, parce qu'une affirmation de votre part, c'est une chose, une réalité certifiée par le travail que nous avons mené en est une autre et légèrement plus solide.

J'en profite pour revenir très brièvement sur ce que vous avez dit tout à l'heure également et qui me fait chaud au cœur, parce que vous êtes extrêmement intéressée par le bilan parlementaire du maire de Combs-la-Ville. Vous y faites souvent référence, c'est bien et vous avez raison. En revanche, la lecture que vous en faites est plutôt incertaine. Contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure, à l'occasion des quelques années de purge auxquelles nous avons été soumis du fait du gouvernement de l'époque, à chacune des lois de finances qui traduisait cette purge, le vote du député Geoffroy a toujours été hostile. Je tiens à vous le dire, parce que vous l'avez dit tout à l'heure, et ceux qui vous écoutent, si je ne rectifie pas, pourraient penser que lorsque j'étais parlementaire, j'avais contribué à la baisse des dotations de l'État en direction des communes, ce qui est faux, F-A-U-X ! Vous pouvez regarder dans tous les documents, vous ne trouverez jamais aucune décision à laquelle j'ai participé qui ait conduit à diminuer le concours de l'État aux collectivités territoriales. Je tenais à le redire, parce que le caractère naturel et affirmatif de vos déclarations pourrait tromper certains. Il me revient donc de faire en sorte qu'ils ne le soient pas. Oui, une petite seconde, Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Même une demie. Juste pour vous dire que par rapport à cette question des décisions qui ont été prises, je ne le dirai pas, je ne sais pas ce qui a été fait ou pas fait. En revanche, il y a une certitude. Je voudrais revenir sur la page 31 du Conseil Municipal du mois de mars dernier. À cette page, vous retrouverez la question de Madame Méjias. Il y avait même deux questions, la première qui concernait les écoles, et la deuxième qui concernait l'ensemble des bâtiments municipaux. Je voulais revenir là-dessus, puisque là, nous pouvons contrôler, je peux le contrôler, alors que concernant ce que vous avez fait en tant que député, pour le moment, je n'en ai pas le contrôle. Je vous remercie.

M. le Maire

Je suis très navré que vous n'ayez pas marqué le même intérêt que Madame Méjias, et pas « de Méja », parce que lorsque je disais « Madame "Méjiasse" », elle me reprenait en disant « Méjia ». Elle ne vous reprend pas, ce qui est dommage. Elle devrait le faire, parce que je suis très attentif à ce que son nom soit bien prononcé.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires ? Si ? Trois avis contraires. Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 32

CONTRE : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLŌUX)

Décision :

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2022.

M. le Maire

Le point suivant numéro 8 que nous présente Marie-Martine Salles concerne la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Marie-Martine SALLES, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du budget, du personnel communal et de l'administration générale.

Présentation :

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Intervention hors micro inaudible.

M. Sylvain ROULLIER

Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour dire que mon nom, c'est « Rouillier ». Cela me fait plaisir, merci beaucoup.

Nous avons plusieurs questionnements au sujet des effectifs du personnel communal. Les postes vacants, dont nous avons soulevé la problématique à de nombreuses reprises lors des précédents Conseils Municipaux, sont des postes de fonctionnaires. La commune emploie soit des fonctionnaires, soit des personnes sur un statut de droit privé. Il s'agit alors soit de contractuels en CDI ou en CDD, soit des vacataires le plus souvent sur des temps très partiels. Sur cinq postes pourvus dans le cadre de cette délibération, quatre seront à l'Ircantec (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État des collectivités publiques). Il ne s'agit donc pas de fonctionnaires titulaires.

D'après les informations que nous aurions, sur 540 postes d'employés communaux, environ 140 seraient vacataires et 53 contractuels, soit 35 % des postes. Le nombre de personnes travaillant pour la commune et qui ne sont pas des titulaires augmente année après année. Les contractuels deviennent des variables d'ajustement, sorte d'intérim au rabais de la fonction publique. Cette situation favorise la précarisation de l'emploi dans la commune et ne facilite pas le maintien des équipes en place. Le turn-over augmente donc. C'est particulièrement vrai pour l'enfance et la jeunesse au sein des équipes d'animateurs. Nous voudrions connaître combien de personnes sont stagiairisées ou CDIées au sein du personnel communal. Combien avons-nous de CDD à temps partiel ? Merci.

M. le Maire

Concernant les postes créés aujourd'hui, s'ils sont créés comme contractuels, c'est toujours dans un premier temps. Je suis très heureux de vous confirmer, parce que ce n'est pas un scoop, que la commune fait partie de celles qui font le plus d'efforts pour lutter contre la précarité de ses personnels. Au long cours et malgré les difficultés budgétaires que nous avons tous traversées, nous n'avons pas cessé de privilégier, pour ceux qui rentraient dans les critères de base le permettant, la titularisation, c'est-à-dire l'intégration dans la fonction publique territoriale, de celles et ceux que nous avons recrutés dans un premier temps en qualité de contractuels, et qui devenaient ainsi agents de la collectivité dans le cadre de la fonction publique territoriale. Je tiens à le redire.

Sur le fait qu'il existe des postes vacants, aucune collectivité, qu'elle soit du bloc communal, départemental ou régional, n'affiche en permanence 100 % des postes budgétaires ouverts pour la simple et bonne raison qu'il y a une évolution permanente de la part des agents, des agents qui mutent, du temps de leur remplacement, tout cela fait que quelquefois, il y a un léger décalage. Quelquefois, c'est même l'inverse, parce que quelquefois, on tuile lorsque l'on connaît le départ de l'agent suffisamment tôt à l'avance pour pouvoir prévoir le recrutement de la personne qui va lui succéder avant même que cette personne soit partie. Tout cela est l'ordinaire de la vie d'une collectivité, surtout quand elle a entre 450 et 500 personnes physiques à son service.

Si je prends un seul exemple, celui du Centre de vaccination, nous avons bien évidemment recruté et nous continuons à le faire – je vais vous donner une explication très claire et qui ne souffre aucune contestation à ce niveau-là – pour une durée dont nous avons qu'elle reste limitée. Aucun personnel titulaire de la fonction publique territoriale n'aurait demandé sa mutation pour la commune de Combs-la-Ville pour assurer l'accueil au Centre de vaccination, sachant que cet accueil était appelé à durer quatre, cinq, six mois, je ne sais pas, mais de toute façon, pas à titre définitif. Nous recrutons à nouveau, parce que nous venons de rentrer cette semaine, ce matin en particulier, dans une période encore plus particulière que celle des semaines précédentes.

Aujourd'hui, nous avons le premier jour de la deuxième injection de ceux qui avaient reçu la première à hauteur de 300 à 350 par jour il y a six semaines, auxquels s'ajoutent ceux qui viennent, même s'ils sont moins nombreux ces temps derniers qu'il y a quelques semaines pour leur première vaccination. Nous aurons aujourd'hui largement dépassé les 400, voire les 450 injections. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un quatrième poste d'accueil et c'est la raison pour laquelle nous recrutons pour que ce poste d'accueil soit pourvu, et qu'en particulier, des rotations puissent être effectuées pour que nos agents chargés de l'accueil cinq jours par semaine puissent également bénéficier de leur droit à congés.

Toutes ces situations correspondent à une réalité pour laquelle la réponse est celle-là et pour laquelle cela ne peut pas être une autre réponse, mais notre politique en termes de gestion du personnel va vers la lutte la plus poussée possible et la plus aboutie possible contre la précarité de certains de nos agents. Nous rendons compte d'ailleurs tous les ans à date régulière au Comité Technique de l'évolution de notre politique, en particulier à l'occasion de la présentation du bilan social, mais pas uniquement.

Oui, Monsieur Prilleux. Allez-y.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je pense que nous reviendrons sur cette question. Nous voudrions comprendre l'évolution de la charge en personnel dans le cadre du budget de fonctionnement de la Ville depuis un certain nombre d'années, et l'adéquation entre un budget contraint, des titularisations et la non-utilisation abusive de contractuels. C'est une chose que nous suivrons très précisément, et nous reviendrons probablement très rapidement vers vous à ce sujet. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Merci de continuer à apprendre. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire ? Des abstentions ? Trois abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 31

ABSTENTIONS : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Le point numéro 9 que nous présente Jean-Michel Guilbot est la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une parcelle située au 119 rue de la Cristallerie.

DÉLIBÉRATION N° 9 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE A 4660, SITUÉE AU N° 119 RUE DE LA CRISTALLERIE

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Présentation :

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle A 4660, pour une emprise de 13 m², reçue en mairie le 28 janvier 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la désaffectation et le déclassement du domaine public de ladite parcelle et d'autoriser la cession de cette emprise au prix d'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Il s'agit dans ce secteur, comme dans certains autres, de quelques incongruités liées au partage initial entre l'espace public et l'espace privé. Nous sommes bien sûr très attentifs à ne pas créer de jurisprudence malencontreuse, mais nous comprenons parfaitement cette situation très précise, très localisée et qui, je l'ai vérifié, ne risque pas de nous conduire à des demandes reconventionnelles difficiles à analyser et à satisfaire.

Oui, Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette situation est très ubuesque pour ces habitants, et nous ne pouvons que les aider. Je voulais juste revenir sur la question de la transmission des informations et des réponses aux questions que nous posons. Par exemple, nous vous avons posé des questions sur le nombre de familles par tranche. Nous n'avons jamais eu de réponse. Or la question était claire. Nous sommes donc obligés et contraints de vous répéter inlassablement ces questions. De la même

manière, nous vous avons posé des questions en Conseil Municipal, et nous espérons avoir réponse par rapport au nombre de personnes aujourd'hui contractuelles, CDIées, stagiaires, etc., par rapport au personnel communal.

Dernière chose, vous dites que dans la transparence, vous l'êtes, je ne le crois pas. Je ne le crois pas et nous ne le croyons pas, parce que lorsque l'on vous demande un certain nombre de documents, nous mettons beaucoup de temps à les obtenir. Pour les décisions, c'est juste, mais lorsque nous vous demandons d'accéder au grand livre de comptes, nous y avons accédé après un mois et demi. Nous vous avons demandé de reconsulter ce grand livre ou de nous l'envoyer – nous sommes quand même à l'heure du numérique –, mais depuis un mois, nous n'avons pas obtenu de réponse de votre part. Effectivement, cela relève de la CADA. Vous en avez parlé tout à l'heure. Je pense qu'il serait bien, il serait quand même maintenant judicieux, après un an, que vous compreniez que nous avons besoin d'éléments d'information pour pouvoir travailler et pour pouvoir prendre position pour les différentes délibérations que vous prenez. Nous vous remercions.

M. le Maire

Merci de vos conseils et de vos injonctions. Elles me sont toujours très riches. Je les apprécie beaucoup. Elles sont formulées avec une telle délicatesse qu'elles me vont droit au cœur. Je vais soumettre cette délibération à votre approbation. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle A 4660, située au n° 119 rue de la Cristallerie.

M. le Maire

Pour le point suivant que je vais vous présenter rapidement, il s'agit de désigner notre représentant au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ID 77, qui est un outil du Conseil départemental.

DÉLIBÉRATION N° 10 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ID 77

Rapporteur principal : Monsieur Guy GEOFFROY, Maire.

Présentation :

Considérant le renouvellement des membres du Conseil Municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77, le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant de la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public ID 77.

Discussion :

M. le Maire

Le Conseil départemental a proposé aux collectivités du bloc communal de bénéficier d'une offre de conseil et d'accompagnement pour la formalisation et le montage d'un certain nombre de projets, ce groupement à l'échelle du Département pouvant accéder et permettre d'accéder à des compétences et expertises propres aux services techniques du Département, mais également à d'autres organismes

associés qui sont également des outils du Département comme Seine-et-Marne Attractivité pour ne citer que l'un de ces organismes associés au Département. D'où notre décision que nous avons prise il y a deux ans, en juin 2019, d'adhérer à ce GIP ID 77.

Suite au renouvellement municipal, nous devons désigner, puisque nous sommes adhérents à ce groupement, notre représentant. Je voulais donc vous suggérer d'y désigner notre collègue Jean-Michel Guilbot. Y aurait-il une autre candidature ? Visiblement, ce n'est pas le cas. Je vais donc pouvoir vous soumettre cette désignation. Oui, Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Excusez-moi de troubler votre entrain. Nous avons juste une question sur le coût de l'adhésion à ce groupement.

M. le Maire

Je vais peut-être commettre une erreur de mémoire, mais je crois me souvenir que c'était gratuit lorsque nous avons adhéré en 2019. Je crois me souvenir de cela. Je parle là sous le double contrôle de notre ministre des Finances de l'époque et de notre directrice générale. En 2019, l'adhésion était gratuite. C'est donc bien le Département au service des communes qui met à disposition un outil nous permettant de ne pas avoir nous-mêmes à chercher ces conseils et cet accompagnement. Cela étant, votre intervention n'a rien retiré à mon entrain qui me conduit à solliciter votre avis. Qui est favorable ? Pas d'avis contraires, pas d'abstentions. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal DÉSIGNE Monsieur Jean-Michel GUILBOT en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public ID 77.

M. le Maire

Le point numéro 11 concernant une convention de servitude pour implantation d'un poste de transformation de courant électrique dénommé ORCHIDÉES et situé 1, avenue de la République, cette convention étant à signer avec Enedis, est rapporté par Claude Luttmann.

DÉLIBÉRATION N° 11 – CONVENTION DE SERVITUDE POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ÉLECTRIQUE, DÉNOMMÉ ORCHIDÉES, 1 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, AVEC ENEDIS

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Claude LUTTMANN, conseiller municipal délégué aux travaux, aux actions de proximité et de médiation de voisinage.

Présentation :

Considérant la nécessité de constituer au profit de la société ENEDIS, une servitude de 8,2 m² sur la parcelle cadastrée A 4053, située 1 avenue de la République, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution de cette servitude afin d'assurer l'installation et la maintenance d'un poste de transformation de courant électrique dénommé ORCHIDÉES.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je ne vois ni remarque ni question. Je mets aux voix. Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention, il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la convention de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique dénommé ORCHIDÉES, au 1 avenue de la République, avec la société ENEDIS.

M. le Maire

Le dernier point de notre ordre du jour est rapporté par Lisa-Marie Lodé-Demas. Il concerne la charte de fonctionnement du groupe pilote paritaire Combs Initiative Impulsion.

DÉLIBÉRATION N° 12 – CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE PILOTE PARITAIRE COMBS INITIATIVE IMPULSION (CII)

Rapporteur principal au titre de la commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif : Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, adjointe au Maire en charge de l'accompagnement de la vie associative et du développement des dynamiques d'animation de la commune.

Présentation :

Considérant la volonté de la municipalité de dynamiser, à travers la création du groupe pilote paritaire Combs Initiative Impulsion (CII), la vie locale, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte de fonctionnement de ce groupe.

Avis favorable de la commission précitée.

Mme Lisa-Marie LODE-DEMAS

La commission Animation, Épanouissement Culturel et Sportif a émis un avis favorable à une abstention près.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je pense que nous avons tous noté deux termes importants : pas de remise en cause et une transparence. D'abord, nous ne pouvons que nous réjouir du retour des festivités sur notre ville. Nous pouvons supposer que la création de ce groupe va permettre enfin que la commune renoue avec les animations du passé. En effet, depuis plusieurs années, faute de budget, par souci d'économie, du fait de notre situation financière, mais aussi et surtout faute de volonté politique, ce que je souligne, nos festivités ont disparu, comme les feux d'artifice du 14 juillet. Les Combolfies en particulier auraient pu être remplacées par une festivité renouvelée, différente.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Notre espoir est donc que, de nouveau, le vivre ensemble soit un élément moteur et fédérateur pour les habitants.

Cependant, nous ne pouvons pas approuver cette charte qui valide le fait que le groupe pilote paritaire n'associe que les élus de la majorité et les membres de quelques associations qui vous soutiennent parfois depuis fort longtemps. Cela nous semble réducteur et fort peu démocratique, car vous n'associez pas des élus des deux groupes minoritaires à cette démarche positive qui doit fédérer le plus possible les bonnes volontés. Pourquoi une telle démarche qui donne l'impression une fois de plus de l'entre-soi alors que la question des festivités dans une commune devrait, par définition, fédérer toutes les bonnes volontés ? Ce fut le cas par le passé. Vous parlez souvent du passé, il y a 25 ans, 30 ans. C'est vrai, il y avait un Comité des Fêtes dans lequel les élus de l'opposition siégeaient, mais c'était autrefois. Malheureusement, ce mode de fonctionnement politique est devenu habituel et nous ne pouvons que le critiquer.

Nous avons découvert à la page 10 du *Rencontre* de ce mois qu'un conseil local pour la transition a été créé, en particulier avec des élus et des représentants des services municipaux. Nous nous sommes interrogés une fois de plus sur le fait que les élus de l'opposition n'ont pas été associés à cette démarche, et en particulier les élus du groupe « Agissons pour Combs », alors même que nous avons été les premiers à obtenir la validation de nos propositions par le collectif pour le Pacte de la Transition écologique. Nous vous rappelons que les problématiques qui y sont liées sont au cœur des débats de l'association Ensemble Autrement qui nous soutient et qui publie régulièrement des articles sur son site « ensembleautrement.org ». Alors que nous sommes pour que le vivre ensemble s'exprime lors des moments festifs forts, le manque de concertation nous contraint à nous abstenir, car ce Comité est une fois de plus trop politique et pas consensuel. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Vous avez évoqué le conseil local du suivi du Pacte de Transition. Vos propos m'interpellent. Puisque vous dites que vous avez également dans le dialogue avec ce collectif fait des propositions signées par les deux partis, il ne peut pas vous avoir échappé que parmi les choses qui ont été signées, il y avait de la part de chaque candidat un engagement à mettre en place ce conseil une fois aux affaires. C'est donc bien entre le collectif pour la Transition écologique et le candidat et ses colistiers qui sont parvenus du fait des électeurs à la gestion de la commune, qu'il revient de mettre en œuvre tout ce qui permettra de mesurer le respect des engagements pris. Nous ne faisons donc qu'appliquer la convention que nous avons signée, tout comme, je pense, la liste à laquelle vous apparteniez, si elle avait réussi à dépasser 29 %, aurait pu y prétendre et aurait tout naturellement revendiqué d'être celle arrivée aux affaires qui, naturellement, tient son engagement qui était de mettre en place ce groupe.

L'exemple que vous avez pris est particulièrement mal adapté à votre propos. Il est tout à fait normal que le groupe côté commune de ce Conseil soit celui de la municipalité désignée par nos concitoyens. En revanche, il n'y a aucun doute dans mon esprit. Au fur et à mesure que ce groupe, qui a déjà commencé à se réunir et qui a mis en place en son sein des groupes de travail, va progresser dans son analyse et le jugement qu'il aura sur la manière dont nos engagements auront été suivis d'effets, tout cela fera l'objet – je n'en ai aucun doute – d'une évocation dans les commissions auxquelles vous participez, et qui seront à ce moment-là l'occasion pour vous de prendre connaissance des travaux de ce groupe, de donner votre opinion pour qu'éventuellement, nous puissions faire notre miel de ce qui, dans vos propos, pourrait être positif, intéressant, et si un jour cela pouvait arriver, pas systématiquement hostile. On peut toujours avoir l'espoir que ce jour arrive et je n'ai pas, de mon côté, d'interrogation sur la possibilité d'y parvenir.

Je vais mettre cette délibération aux voix. Excusez-moi, madame, vous faites systématiquement en sorte qu'au moment où je passe au vote, vous leviez la main. C'est systématique. Comme je vais

vous créditer de la bonne foi, je vais vous donner la parole, mais la prochaine fois, je ne pourrai pas vous créditer de la bonne foi. Merci.

Mme Anne MEJIAS

La prochaine fois, vous me créditez aussi de bonne foi, parce que j'ai levé la main au début. Vous avez donné la parole à mon collègue. Je ne suis pas restée la main en l'air, effectivement, Monsieur le Maire. C'est simplement pour vous indiquer très rapidement que nous allons nous abstenir également. Nous sommes un peu inquiets de votre façon, premièrement de ne pas respecter vos engagements en matière de création de groupe de travail, puisque nous attendons toujours la création d'un groupe de travail sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et sur l'urbanisme. Nous sommes toujours mécontents des choix que vous avez faits en matière de conseil de quartier, et nous vous l'avions dit. Là aussi, nous ne sommes pas contents de voir que nous sommes exclus de ce dispositif, alors que nous ne voyons pas pourquoi vous excluez les représentants de l'opposition de ce dispositif. Nous allons donc nous abstenir.

M. le Maire

Je prends note du fait que vous n'êtes pas contents. Je vous fais remarquer qu'il est normal qu'une majorité assume ses responsabilités. Il serait assez naturel également qu'une opposition, qui a beaucoup de droits dans un pays démocratique comme le nôtre, accepte de considérer qu'elle est la minorité, parce que c'est la réalité et je n'y suis pour rien, ou si, peut-être par soustraction. Mais c'est une réalité, vous êtes la minorité. Ce que vous estimez devoir exiger ne fait pas de vous une majorité. Un mandat a été confié par nos concitoyens à une majorité. La majorité exerce ce mandat dans le cadre de l'institution communale avec les outils de son Conseil Municipal où je crois remarquer qu'en proportion du nombre que vous êtes, le temps de parole qui est le vôtre est largement supérieur à celui de l'intégralité des membres de la majorité. Cela ne pose pas beaucoup de questions. Cela me semble tellement évident.

Quand vous dites que vous n'êtes pas contents, j'en prends note, mais ce n'est pas pour cela que vous devez exiger que ce qui est votre avis soit la loi de la commune. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. J'en suis vraiment désolé, mais cela ne fonctionne pas ainsi. Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Non plus. Il en est ainsi décidé.

Mme Anne MEJIAS

Excusez-moi, mais nous nous abstenons.

M. le Maire

Excusez-moi. Il en est donc ainsi décidé.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – Mme D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la charte de fonctionnement du groupe pilote Combs Initiative Impulsion (CII).

M. le Maire

Début d'intervention hors micro inaudible. La séance est donc suspendue.

Réactions de la salle.

Monsieur le Maire suspend la séance à 21h25 pour la reprendre à 21h30 avec les questions orales.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire

Je ne me souviens plus dans quel ordre nous avons procédé la dernière fois. J'avais envisagé que nous alternions. J'ai le sentiment que nous avons commencé par le groupe « Combs à gauche ». Est-ce que je commets erreur ? Je crois que c'était le cas. Je propose donc aujourd'hui que le groupe « Agissons pour Combs » pose sa première question, et la prochaine fois, nous ferons l'inverse. Nous pouvons peut-être demander après au deuxième groupe de poser également sa première question. Comme cela, nous aurons une alternance des deux groupes.

Nous passons à la première question du groupe « Agissons pour Combs ».

Groupe « Agissons pour Combs »

Mme Laure MASSE

Samedi 5 juin, les membres du bureau de l'association Ensemble Autrement à Combs-la-Ville ont déposé une pétition en mairie. Cette pétition a recueilli plus de 700 signatures. Son objet concerne l'entretien, la rénovation et la création de nouvelles aires de jeux pour enfants. Qu'allez-vous faire, Monsieur le Maire ? Allez-vous prendre en compte cet élan citoyen et vous pencher sérieusement sur la question ? Car il est vrai que les aires de jeux pour enfants ne sont pas assez nombreuses à Combs-la-Ville au point que beaucoup de parents témoignent d'être contraints d'emmener leur enfant dans des communes avoisinantes pour aller profiter d'aires de jeux plus sécurisées et plus attractives. Croyez-vous que la mise en place de deux bancs allée des Princes soit une réponse suffisante et adaptée aux besoins des Combs-la-Villais ?

M. le Maire

Merci. Je vais vous donner des chiffres, puisque les affirmations qui ne s'appuient pas sur des chiffres peuvent toujours faire illusion. Nous avons sur la commune à l'heure actuelle 27 aires de jeux, dont 16 situées dans nos établissements scolaires et dans nos lieux d'accueil de l'enfance, lieux où les enfants de la commune passe un certain temps, me semble-t-il, et 10 aires de jeux situés dans les parcs et squares publics. Chaque année, nous inscrivons au budget la somme d'environ 15 000 € pour l'entretien de ces équipements. Ils sont tous aux normes en matière de sécurité. Dieu sait que ces normes en termes de sécurité ont formidablement été accrues et qu'elles deviennent des contraintes extrêmement coûteuses depuis plus de 15 ans.

Cette année, il est vrai que vous n'en avez pas la disponibilité, puisque vous avez refusé toutes les lignes du budget, y compris celles qui auraient pu permettre de répondre à vos souhaits. Vous avez même refusé cela, vous avez refusé de voter les 100 000 € que nous avons inscrits en investissement cette année pour la reconstruction de l'aire de jeux de la Plaine centrale, dont je suis heureux de vous confirmer que les travaux débiteront cet été, comme nous l'avions dit, après l'achèvement de l'ensemble des logements qui entourent notre centre aquatique. Cela veut dire que l'aire de jeu du parc central, aire de jeux importante, sera de nouveau ouverte en septembre, et nous avons une réflexion en cours dans le secteur du parc de l'Abreuvoir, en face du petit centre commercial de

l'Abreuvoir, dans ce secteur où il semblerait assez utile que nous envisagions et que nous mettions à notre budget dès que cela sera possible, une aire à cet endroit.

Je propose au groupe « Combs à gauche » de poser sa première question.

Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »

M. Daniel ROUSSAUX

Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, j'aurais juste une question à poser concernant la ZAC de l'Ormeau. Est-il possible de savoir ce qui se passe dans la ZAC de l'Ormeau ? J'aimerais exactement savoir si des travaux sont en cours dans l'ancien Intermarché, car nous voyons régulièrement – les commerçants se demandent ce qu'il se passe dans le coin – des gens rentrer ou sortir. Est-ce fermé ? Est-ce ouvert ? Nous nous posons des questions ? D'autant plus que maintenant, cela devient vraiment la zone. Friche commerciale et industrielle et le stationnement de véhicules « ventouses », des camping-cars, voire une caravane dans la rue Pierre et Marie Curie.

Dans l'autre rue parallèle dont je n'ai plus le nom en tête, il y a carrément de la saleté au fond, avec des gravats et autres qui y sont déposés. Cette situation pour les commerçants et industriels qui travaillent dans le coin commence à leur poser problème.

M. le Maire

Concernant l'ancien Intermarché, vous avez dû apprendre – nous l'avons fait savoir et c'est, je crois, bien connu d'un grand nombre de nos concitoyens – que le groupe des Mousquetaires avait vendu le site à un chef d'entreprise qui va installer sur ce site un ensemble de locaux pour le self-stockage. Cet entrepreneur qui a fait des établissements de cette nature sur Brie-Comte-Robert et qui a développé son concept à l'international, puisqu'il a également des implantations de ce type outre-Atlantique, même sur les rives du Pacifique, a commencé à effectuer les travaux à l'intérieur du bâtiment. Ils sont sous son contrôle, sous sa responsabilité. Je n'ai pas d'autres informations plus actuelles. En tout cas, ce n'est pas un lieu squatté, mais un lieu dont le propriétaire a une destination bien précise à l'esprit. D'ailleurs, toutes les demandes qui nécessitaient une autorisation de la commune ont été présentées en temps et en heure et ont fait l'objet de l'examen adapté qu'elles méritaient.

D'une manière plus générale, vous savez certainement que les zones d'activités économiques sont sous la gestion de l'agglomération, puisque la compétence du développement économique appartient à l'agglomération, ce qui ne rend pas toujours facile d'ailleurs le traitement des questions relatives aux dépôts sauvages en particulier, pour lesquels nous alertons l'agglomération, laquelle réagit le plus rapidement possible, mais avec une agilité qui, à l'échelle des 23 communes, n'est pas celle que l'on peut avoir à l'échelle de la commune. Je peux vous dire, nos services techniques étant dans ce secteur de l'Ormeau, qu'il arrive plus souvent qu'à son tour, que la commune prenne l'initiative de procéder à un certain nombre de travaux, notamment pour nettoyer et faciliter au maximum la circulation.

J'en viens à cette question. Le nombre d'interventions, y compris pour enlever des véhicules « ventouses », de notre police municipale est considérable. Je rappelle, parce qu'il faut l'avoir à l'esprit, que du fait d'un arrêté municipal datant de la création de cette zone d'activités au début des années 80 et qui n'a jamais été modifié depuis, la zone de l'Ormeau est pratiquement le seul secteur géographique de la commune où sont autorisés les stationnements des véhicules poids lourds, ce qui nous a amenés, et ce n'est pas simple de le faire respecter, à réserver certaines rues au stationnement exclusif des poids lourds, d'autres au stationnement exclusif des véhicules légers.

Il faut observer qu'un certain nombre d'entreprises – je n'en citerai aucune pour ne froisser personne – qui, à l'origine, devaient disposer d'un nombre de places de stationnement à l'intérieur de leur parcelle correspondant à leurs besoins pour leurs véhicules et les véhicules de leurs salariés, ont pris l'habitude de développer des activités à l'intérieur de leur parcelle, de telle manière que le nombre de véhicules de ces entreprises et de ces salariés sur la voie publique s'est considérablement augmenté, ce qui crée un casse-tête permanent en matière de stationnement.

La rue parallèle à la rue Pierre et Marie Curie, dont vous parliez, qui est la rue Jean Rostand, qui est pour une part en sens unique et pour une part à double sens, et dans laquelle se trouve en particulier le stationnement des bus, est une rue, dont la gestion en termes de stationnement et de circulation est parfaitement délicate. D'ailleurs, nous avons reçu récemment nos partenaires de l'IME (Institut Médico-Éducatif) La Marelle avec lesquels nous avons beaucoup progressé et qui nous en remercient, pour assurer une meilleure sécurité pour les enfants de cet institut. Nous continuons à réfléchir. Il y a encore quelques jours, j'ai fait quelques propositions sur la base de réflexions que je me suis faites en me rendant plus fréquemment que d'habitude sur le site. En effet, je vais deux ou trois fois par jour au Centre de vaccination, ce qui m'amène à emprunter la rue Jean Rostand beaucoup plus qu'à une certaine époque. Nous ne restons pas inactifs dans nos réflexions, ce qui est une chose, ni dans nos actions.

C'est particulièrement compliqué, parce que c'est un secteur d'activité, et il y a de l'activité qui s'est d'ailleurs beaucoup amplifiée de la part de certaines entreprises, ce qui est plutôt bon signe. De plus, des mutations dans l'utilisation des parcelles conduisent à ce que la voie publique soit beaucoup plus sollicitée qu'à une certaine époque, ce qui ne rend pas les choses faciles.

Nous passons à la deuxième question du groupe « Agissons pour Combs ».

Groupe « Agissons pour Combs »

M. Sylvain ROUILLIER

Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs Combs-la-Villais nous ont interpellés au sujet du défaut d'entretien du cimetière communal. Pendant plusieurs mois les allées n'ont pas été entretenues. Les tombes ont été envahies par les mauvaises herbes. Les agents municipaux viennent d'intervenir après plusieurs mois de délaissement. Nous nous interrogeons sur le fait que le gardien du cimetière qui est parti à la retraite n'a pas été remplacé.

Nous pensons que les notions de fauchage raisonné de gestion différenciée n'ont pas été comprises et aboutissent à des désagréments pour des gens qui sont dans le deuil ou dans le souvenir. Que comptez-vous faire pour que ces désordres ne soient pas reproduits ? Allez-vous embaucher un nouveau gardien qui a, pendant de nombreuses années, permis de gérer correctement ce cimetière ? Quelles sont les mesures qui ont été et qui sont prises en attendant cela ? Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

« Les mesures qui ont été prises en attendant cela », pour reprendre votre formule, vous les avez-vous-même traduites. Nous avons pu enfin mettre, et j'y ai veillé avec notre Directeur des services techniques, une équipe en nombre très soutenu dès que cela a été possible pour remettre à niveau notre cimetière qui, effectivement, avait pâti d'un certain nombre de choses, le départ en retraite de notre gardien (vous l'avez dit) et une carence en personnels que nous avons particulièrement vécue et dont nous avons particulièrement souffert au sein de nos équipes des services techniques, le virus a sévi en proportion plus importante dans nos équipes de jardiniers que dans d'autres secteurs – c'est de la faute à « pas de chance » –, ce qui n'a pas facilité les choses, d'autant plus que dans la même période, les conditions climatiques n'étaient pas favorables à un maintien de la végétation dans de bonnes conditions.

Nous avons rétabli la situation. Les dispositions sont désormais prises par une gestion en direct par notre service des Espaces verts de nos services techniques pour que ce qui a été à juste titre souligné par certains de nos concitoyens et ce qui ne m'avait pas échappé ne se reproduise dorénavant plus.

Nous passons à la deuxième question du groupe « Combs à gauche ».

Groupe « Combs à gauche, Écologique, Citoyenne »

Mme Anne MEJIAS

La deuxième question fait suite à une question que nous avons posée le mois dernier. Vous nous avez indiqué que les opérations de dératisation étaient gérées par les services de la communauté d'agglomération. Mais encore faut-il les demander. Notre question est : est-ce que la municipalité a l'intention de faire cette demande pour les Brandons avant la démolition ?

J'ajoute une chose. Je crois qu'il serait véritablement utile de communiquer avec tous les riverains de ce quartier. L'agonie des Brandons s'étire dans le temps, et je vois bien que le Covid n'a pas aidé évidemment. Pour les riverains, la situation est parfois pénible, parce que des habitudes malheureuses se prennent de venir mettre tous les encombrants aux Brandons, puisque c'est un quartier avec des bâtiments un peu abandonnés, ce qui est bien dommage. C'est en tout cas bien dommage pour les riverains. D'une façon générale, si la municipalité, si la majorité municipale pouvait plus communiquer avec les riverains, je crois que ce serait utile à tout le monde. Merci.

M. le Maire

Sur cet aspect plus global de votre questionnement, je crois pouvoir vous dire sans commettre d'erreur majeure que nous sommes très près de cette nouvelle phase extrêmement importante dans la vie du quartier, qui va être la clôture du site actuel en vue de la déconstruction des bâtiments. Ce qui me permet de dire que nous en sommes très près et qu'il y a encore une dizaine de jours, il ne restait qu'une famille à l'intérieur d'un des 220 logements des Brandons. Nous avons pris la décision avec Habitat 77 et avec l'accord de Pitch, le promoteur de l'opération, de nous donner jusqu'à la fin du mois de juin au plus tard pour qu'il n'y ait plus aucun habitant aux Brandons et qu'à partir de ce moment-là, l'opération de déconstruction puisse être envisagée. Je dois vous dire que j'ai d'ailleurs rendez-vous la semaine prochaine avec Habitat 77 et avec Pitch pour une réunion de travail à ce propos, pour cette fois-ci parler d'un calendrier qui ne serait pas simplement approximatif, mais qui commencerait à être très précis.

C'est bien évidemment à partir de ce calendrier qui devrait être beaucoup plus précis très prochainement que nous communiquerons en direction de l'ensemble des personnes concernées, de toute la population de la commune bien évidemment, mais de manière peut-être plus ciblée en direction des riverains immédiats de ce site des Brandons.

Pour en revenir au début de votre question telle qu'elle avait été initialement posée, et quand vous dites que pour faire intervenir l'agglomération « encore faut-il avoir fait la demande » – je reprends en substance vos propos –, je vous confirme que la demande a bien été faite et que je n'attendais pas votre injonction pour y procéder. Nous avons bien sollicité cette opération de dératisation auprès de Grand Paris Sud. Cette opération sera engagée à partir du moment où le site sera clos et où pourront commencer l'ensemble des opérations de dératisation et de déconstruction des bâtiments. Nous avons, en parallèle de notre sollicitation auprès de Grand Paris Sud, d'ores et déjà informé Habitat 77, et j'informerai Pitch Promotion de la nécessité d'intégrer dans le programme de déconstruction l'opération de dératisation pour que ceci n'échappe à la responsabilité de personne.

C'est en cours. Nous sommes près du but et près de franchir une étape véritablement très importante en ce qui concerne ce site des Brandons.

Une question nous avait été indiquée comme devant être posée par un de nos concitoyens présents. C'était à propos du cimetière. J'y ai répondu tout à l'heure. Je peux donc mettre fin à nos travaux en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h50.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 05 juillet 2021, à 19 h 30.



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/80-C

Signature d'un contrat de cession pour les interventions d'un artiste de la SASU GRAFFITI PARIS dans le cadre d'ateliers d'initiation aux techniques du Street Art et pour la réalisation d'une fresque murale, demandés par l'école élémentaire Paloisel pour dix classes.

Décision 2021/81-C

Signature d'une convention de travaux avec la société FOURNIER Construction afin de répondre aux besoins du service bâtiment pour la construction d'un accueil pré et post scolaire sur la parcelle du groupe scolaire « Le Chêne » - Marché n°2021-06 lot n°1 « Gros œuvre –VRD – Espaces extérieurs »

Décision 2021/82-C

Signature d'une convention de travaux avec la société GIRARD OUVRAGES BOIS afin de répondre aux besoins du service bâtiment pour la construction d'un accueil pré et post scolaire sur la parcelle du groupe scolaire « Le Chêne » - Marché n°2021-07 lot n°2 « Clos couvert – Cloisons – Doublages – Plafonds – Menuiseries intérieures »

Décision 2021/83-C

Signature d'une convention de travaux avec la société GALEO TECHNOLOGIES afin de répondre aux besoins du service bâtiment pour la construction d'un accueil pré et post scolaire sur la parcelle du groupe scolaire « Le Chêne » - Marché n°2021-08 lot n°3 « Electricité CCO/CFA – Plomberie – Sanitaires – Chauffage - VMC »

Décision 2021/84-C

Signature d'un contrat de services hotline et abonnement à la licence logicielle DELPHI TECHNOLOGIES pour les besoins des services Techniques

Décision 2021/85-C

Signature d'un contrat avec la société MEWA SARL pour l'entretien des fontaines de dégraissage qui se trouvent au garage du centre technique municipal.

Décision 2021/86-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme GIE – IFEL dans le cadre de la formation des élus sur les thématiques suivantes : « Réussir ses événements locaux » et « La transition environnementale au cœur de son projet municipal ».



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/87-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme SASU RH CONSEIL TERRITORIAL pour la formation suivante : « Accompagnement auprès de la direction générale »

Décision 2021/88-C

Signature d'une convention de formation avec l'Université de Paris dans le cadre de la formation individuelle au titre du Compte Personnel de Formation « VAE – Psychologue » d'un agent du service Prévention – Réussite Educative.

Décision 2021/89-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme CFPTS (Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle) dans le cadre de la formation « Accroche et levage – Moteurs et ponts » d'un agent de La Coupole.

Décision 2021/90-C

Signature d'une convention avec la Conseil Départemental de Seine et Marne dans le cadre de l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2020/2021.

Décision 2021/91-C

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) par le Centre d'activités sociales « Trait d'Union ».

Décision 2021/92-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme OCT-OPUS dans le cadre des formations « Remédiation de la cognition mathématique : comment compter sur des outils concrets ? » et « E-learning : prévention et rééducation de la lecture par l'oralisation » d'un agent du service Prévention – Réussite Educative.

Décision 2021/93-C

Demande de subvention auprès du Département de Seine et Marne pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement des salles spécialisées de Gymnastique du complexe sportif Salvador Allende entrants dans le projet d'accompagnement des centres de préparation aux jeux olympiques du Département de Seine et Marne.



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/94-C

Signature d'une convention de formation avec la Gazette dans le cadre du forum « Etats généraux de la sécurité locale » pour un agent de la Direction Générale

Décision 2021/95-C

Signature d'autorisation d'occupation d'un local communal au bénéfice de la SAS LAVERIE 24, situé 4 place de l'an 2000.

Décision 2021/96-C

Demande d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL) pour les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Beausoleil afin d'aménager un DOJO pouvant accueillir l'ensemble des associations d'arts martiaux de la commune.

Décision 2021/97-C

Signature d'une convention de résiliation conventionnelle avec le Domaine de Rouère pour le local situé 4 place de l'an 2000 à Combs-la-Ville.

Décision 2021/98-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme CNFPT dans le cadre des formations préalable à l'armement « Entraînement au maniement des armes – catégorie B3é/C3é/B1 » et « Maniement des bâtons » des agents de la Police Municipale.

Décision 2021/99-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 21 avril 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 21 avril 2051 à titre de nouvelle concession. Concession n°3962.

Décision 2021/100-C

Signature d'un contrat avec l'agence « VOTRE VOYAGE » afin de permettre à 4 agents communaux et certains membre de leur famille de bénéficier des congés bonifiés sur l'année 2021.

Décision 2021/101-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme CROIX BLANCHE dans le cadre de la formation « Prévention et secours civique de niveau 1 » des agents municipaux.



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/102-C

Signature d'une convention de travaux avec l'entreprise ANTARES afin de répondre aux besoins du service informatique en matière de travaux de câblage Ethernet – Marché n°2021-09

Décision 2021/103-C

Signature d'une convention de travaux avec l'entreprise PROTEGO INFORMATIQUE afin de répondre aux besoins du service informatique dans le cadre des travaux de mise en œuvre wifi – Marché n°2021-10

Décision 2021/104-C

Suppression de la régie de recettes du service Prévention au 24 mai 2021.

Décision 2021/105-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme CREFOPS (Centre de Recrutement et de Formation des personnels de sécurité) dans le cadre de la formation « Remise à niveau SSIAP 1 » d'un agent des services techniques.

Décision 2021/106-C

Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, du Théâtre et de l'Arène de la Coupole, avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud du 1^{er} juin au 10 juillet 2021.

Décision 2021/107-C

Signature d'une convention pour les interventions d'un musicien de la société Pulse à l'école maternelle La Tour d'Aleron dans le cadre des ateliers musicaux du 08 au 22 juin 2021.

Décision 2021/108-C

Demande d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL) pour des travaux de réhabilitation, d'extension et d'aménagements extérieurs du complexe sportif Salvador Allendé dans le cadre du projet d'accueil des équipes Olympiques de gymnastique 2024 et afin de répondre à la demande des nouveaux licenciés.

Décision 2021/109-C

Signature d'une convention de formation avec l'organisme SI2P IDF dans le cadre de la formation « Habilitation électrique BS BE – recyclage » des agents municipaux.



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/110-C

Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle du Théâtre ou de l'Arène de la Coupole, à titre gratuit, avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud dans le cadre de la politique sportive et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation de formations liées au « savoir nager » afin de lutter contre les noyades.

Décision 2021/111-C

Signature d'une convention de prestations de services avec la Ferme de Tiligolo pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre des activités du Relais Assistants Maternels et des Estivales.

Décision 2021/112-C

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Décision 2021/113-C

Délivrance d'une concession de terrain cinquantenaire à compter du 28 mai 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 28 mai 2071 à titre de nouvelle concession. Concession n°3968.

Décision 2021/114-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 25 mai 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 25 mai 2051 à titre de nouvelle concession. Concession n°3967.

Décision 2021/115-C

Délivrance d'une concession de terrain cinquantenaire à compter du 11 mai 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 11 mai 2071 à titre de nouvelle concession. Concession n°3966.

Décision 2021/116-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 04 mai 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 04 mai 2051 à titre de nouvelle concession. Concession n°3963.

Décision 2021/117-C

Délivrance d'une concession de terrain quinquenaire à compter du 19 avril 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 19 avril 2036 à titre de nouvelle concession. Concession n°3961.



Combs la Ville

Le 04 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/118-C

Délivrance d'une concession de terrain trentenaire à compter du 19 avril 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 19 avril 2051 à titre de nouvelle concession. Concession n°3960.

Décision 2021/119-C

Délivrance d'une concession de terrain quinquenaire à compter du 27 mars 2021 de 2,00 m² superficiels expirant le 27 mars 2036 à titre de nouvelle concession. Concession n°3956.